

TÉMOIGNAGES

Nina est revenue enchantée, détendue et avec l'envie de repartir l'an prochain. Tout s'est bien passé, équipe d'encadrement et gestion administrative au top.

Enola était euphorique, super contente de la semaine. Il y a eu des supers animations, des supers animateurs. Elle a bien mangé et a particulièrement aimé les petits déjeuners. Bref, elle nous a tout raconté, tout a été au top 20/20.

Les activités étaient bien organisées ; les enfants sont revenus très heureux d'avoir eu des animateurs aussi "géniaux" et d'avoir découvert tant de nouvelles activités.

CONTACT

www.jpa-54.fr
inscriptions.jpa54@gmail.com

49 rue Isabey
54000 NANCY
03 83 92 56 28

Ne pas jeter sur la voie publique

Campagne JPA 2023 - Lise-Marie MOYEN



**DISPOSITIF D'AIDE
AU DÉPART EN
CENTRE DE VACANCES
POUR LES JEUNES DE 4 À 17 ANS**

JPA Jeunesse
au Plein Air
L'école est un droit
Les vacances aussi !



La Région
Grand Est



OPÉRATION 1^{ER} DÉPART

Depuis plus de 20 ans, l'association Jeunesse au Plein Air 54, soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, et le Conseil Régional, permet aux jeunes de notre département de partir en centre de vacances.

Ce dispositif est mis en œuvre grâce à l'appui de plusieurs communes, CCAS et communautés de communes de notre département.

L'engagement commun de la JPA 54 et des organismes de séjours permet un accompagnement technique des familles ainsi que des conseils face aux nombreuses destinations proposées.

- UN CATALOGUE

- DIFFÉRENTS ORGANISATEURS

- PLUSIEURS SÉJOURS :
PROXIMITÉ, MONTAGNE,
MER ET ÉTRANGER

RENCONTRES
VIVRE ENSEMBLE
MIXITE SOCIALE
OUVERTURE SUR LE MONDE
DÉCOUVERTE D'UN NOUVEL
ENVIRONNEMENT
AUTONOMIE



LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES

- Pour toutes les familles, sans conditions de ressources
- Être domicilié dans une commune partenaire du dispositif
- L'enfant doit avoir entre 4 et 17 ans
- Partir avec un organisateur de séjours partenaire du dispositif
- Dans la limite des places disponibles sur les séjours

FORMAT DE L'AIDE

- Demande d'inscription faite dans la collectivité partenaire
- Aide déduite du coût du séjour
- Possibilité de règlement en plusieurs fois auprès des organisateurs
- Cumulable avec d'autres aides CSE (Comité Social et Economique), CAF AVE (Aide aux Vacances Enfants), Secours Populaire...